

Votre référent : Alexandre DABRIOU

Adresse : 419 Rue de la Fontaine
45770 SARAN

Tél : 02.45.40.02.77

Email : saran@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée, agréée :

SAP908967631

Organigramme :

Gérant : Alexandre Dabriu

Responsable de secteur : Ambre Le Boulch

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au vendredi :
9H-12H30 / 14H-17H30

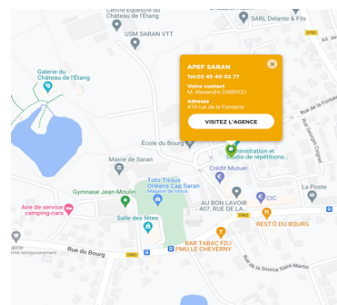
Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

Bus 5 : Arrêt Mairie



Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION :

Saran, Ingré, Ormes, St Jean de la Ruelle, La Chapelle-saint- Mesmin, Artenay, Baule, Beaugency, Chaingy, Chevilly, Cléry-Saint-André, Epieds en Bauce, Gidy, Ingré, Meung-sur-Loire, Patay, Saint-Ay, Sougy

Nous consulter pour d'autres communes

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle DDETS : 131 Faubourg Bannier, 45042 Orléans Cedex

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ L'agence remet **gratuitement** un **devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime **d'une maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, âgée ou handicapée, contacter le numéro d'urgence national 3977 ou rdv sur le site 3977.fr. Plus d'informations dans le livret d'accueil





TARIFS APPLICABLES AU 1er décembre 2024

TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF SARAN



	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Bien-être	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Evasion	30,91 €	34,00 €	17,00 €
Ponctuel	34,55 €	38,00 €	19,00 €

Détails des formules en annexe

AIDE AUX SENIORS			
Aide et accompagnements	29,09 €	32,00 €	16,00 €

Détails des formules en annexe - accompagnement pour personne temporairement dépendantes

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	30,91 €	34,00 €	17,00 €
Garde d'enfants + 3 ans	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	32,73 €	36,00 €	18,00 €

Détails des formules en annexe

JARDINAGE			
Jardin sans enlèvement des déchets	41,67 €	50,00 €	25,00 €
Jardin avec enlèvement des déchets	45,83 €	55,00 €	27,50 €

Détails des formules en annexe

BRICOLAGE			
Ponctuel	45,45 €	50,00 €	25,00 €

Autres prestations Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)

Assistance informatique (50,00 € TTC - 41,67 € HT) Grand ménage (38,00 € TTC - 34,55 € HT) Mise en beauté (pour personnes

dépendantes) (52,00 € TTC - 47,27 € HT)

(*) Nos tarifs sont majorés de 25% des heures de nuit (21h - 6h), dimanches et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt instantané, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 20,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1,00 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



- SARL ADAB Services au capital de 5000 € - Immatriculée au RCS de Orléans - Siret 90896763100015 - Siège social : 419 rue de la fontaine, 45770 Saran

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise - V11 112023



GRILLE TARIFAIRE AIDE et ASSISTANCE MODE MANDATAIRE

Assistant de Vie A Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante	Assistant de Vie B Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne	Assistant de Vie C Accompagnement et Assistance en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne
---	---	---

APEF SARAN

Tarifs (1) applicables au 01/05/2025

TARIFS JOUR

Assistant de Vie	A		B		C	
	Moins de 80h par mois	A partir de 80h par mois	Moins de 80h par mois	A partir de 80h par mois	Moins de 80h par mois	A partir de 80h par mois
Prestation de Maintien à domicile entre 8h et 20h						
Exemples de tarifs horaires (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1) (3)	31,60€	30,40€	33,01€	31,81€	34,53€	33,33€
Exemples de tarifs horaires après avantage fiscal éventuel (1) (2)	15,80€	15,20€	16,51€	15,91€	17,27€	16,67€
Dont salaire brut horaire de l'assistant de vie et incluant les charges et contributions sociales	18,40€	18,40€	19,81€	19,81€	21,33€	21,33€
Dont frais de gestion et de mandat par heure HT (3)	11,00€	10,00€	11,00€	10,00€	11,00€	10,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat par heure (3)	2,20€	2,00€	2,20€	2,00€	2,20€	2,00€

TARIFS NUIT

Prestations de Garde de nuit de 20h à 8h dont 8 heures de présence responsable (4)

Exemple de tarifs pour une nuit (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1)	235,28€
Exemple de tarifs après avantage fiscal éventuel (1) (2)	117,64€
Dont salaire brut de l'assistant de vie incluant les charges et contributions sociales	158,48€
Dont frais de gestion et de mandat HT	64,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat	12,80€

Taux de TVA appliquée: 20% (taux en vigueur applicable en France Métropolitaine)

Aucun frais d'adhésion, de dossier ou de présélection et présentation de candidats

(1) Estimation incluant le salaire horaire brut du salarié, les congés payés ainsi que les charges et contributions sociales, auxquels s'ajoutent les frais de gestion et de mandat APEF. Cette estimation est réalisée sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur (le salaire de l'intervenant étant librement déterminé par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié) et des majorations applicables correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur et est susceptible d'évolution à tout moment selon la législation en vigueur. Ces données chiffrées n'ont qu'un caractère indicatif et seront fonction du bulletin de paie qui sera établi chaque mois et validé par le client, des taux de cotisations déterminés par les organismes sociaux et étatiques compétents ainsi que de la législation en vigueur en la matière susceptible d'évolution à tout moment. Le salaire de l'intervenant est reversé par APEF au salarié du particulier-employeur au nom et pour le compte de ce dernier dans le cadre du contrat de mandat.

(2) Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI

(3) Les frais de gestion et de mandat dus sont calculés à l'heure sur la base du nombre d'heures de travail effectuées par le ou les salariés du client du particulier-employeur sur le mois civil considéré.

(4) Les heures de présence responsable sont celles durant lesquelles le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu.

Majorations :

Intervention le jour de repos hebdomadaire: majoration de 25%

Interventions réalisées les jours fériés non-chômés : majoration de 10%

Interventions réalisées un jour férié chômé (1er mai) : majoration de 100%

Entre 40h et 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 25%

Au delà de 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 50 %

Majorations applicables sur le salaire brut (incluant les charges et les contributions sociales) correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur, sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur, les éléments de salaire de l'intervenant étant librement déterminés par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié.

Les majorations dues en cas d'intervention un jour férié chômé ou non chômé seront appliquées dès le début des interventions y compris si celles-ci commencent un jour ouvrable.

Dans l'hypothèse où les interventions réalisées amèneraient à un cumul de majorations, la majoration la plus élevée s'appliquera.

Participation aux frais de transport: une participation aux frais de transport du ou de vos salariés pourra être appliquée si ces salariés utilisent les transports en commun. A titre indicatif, 50% de l'abonnement mensuel est à la charge de l'employeur. Ce montant pourra être proratisé si le salarié réalise moins de 17,50 h/semaine chez le client considéré.

Indemnités kilométriques: des frais d'indemnités kilométriques pourront être appliqués selon votre lieu de domicile et/ou si votre intervenant doit utiliser votre véhicule personnel.

Modes de paiement: Pèlèvement automatique SEPA, CESU préfinancés ou chèque bancaire.

APEF étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôts de 50% des sommes dépensés selon les conditions en vigueur de l'article sexdecies du CGI.

Mentions Légales Agence: - SARL ADAB Services au capital de 5 000 € - Immatriculée au RCS de Orléans - Siret 90896763100015 - Siège social : 419 rue de la fontaine, 45770 Saran Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise

Votre référent : Alexandre DABRIOU

Adresse : 419 Rue de la Fontaine
45770 SARAN

Tél : 02.45.40.02.77

Email : saran@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure autorisée :

SAP908967631

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au vendredi :
9H-12H30 / 14H-17H30

Transports :

Bus 5 : Arrêt Mairie

ZONE D'INTERVENTION :

Saran, Ingré, Ormes, St Jean de la Ruelle, La Chapelle-saint- Mesmin, Artenay, Baule, Beaugency, Chaingy, Chevilly, Cléry-Saint-André, Epieds en Bauce, Gidy, Ingré, Meung-sur-Loire, Patay, Saint-Ay, Sougy
Nous consulter pour d'autres communes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

L'agence remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

DEETS : 131 Faubourg Bannier, 45042 Orléans Cedex

	TARIFS HORAIRES HT	TARIFS HORAIRES TTC
ENTRETIEN LOCAUX COMMERCIAUX		
Ménage simple	29,17 €	35,00 €
Ménage + Matériel	33,33 €	40,00 €
Surfaces vitrées	35,83 €	43,00 €
ENTRETIEN COPROPRIETES		
Ménage simple	29,17 €	35,00 €
Ménage + Matériel	33,33 €	40,00 €
Surfaces vitrées	35,83 €	43,00 €
ENTRETIEN DE VOS ESPACES VERTS		
Jardinage	45,83 €	55,00 €

Frais annexes

Frais de gestion administrative : 60€ TTC /an (41,66€ HT/an)

(1) Majoration de 25% des heures de nuit (22h - 7H), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

ESPACE DE TRAVAIL	Tâches
Aérer les locaux	X
Dépoussiérer les bureaux, plans de travail et sièges (débarrasser par vos soins)	X
Désinfecter les appareils (téléphones, claviers, souris, ...)	X
Dépoussiérer les meubles et objets meublants y compris les écrans d'ordinateur éteints par vos soins	X
Aspirer ou balayer les sols (selon revêtement)	X
Laver les sols	X
Vider les corbeilles à papier et déposer les sacs dans l'endroit indiqué par vos soins	X

ESPACES COMMUNS	
Aérer les locaux (20 min par pièce)	X
Nettoyer et désinfecter les surfaces plates (poignées, interrupteurs, interphones, etc.)	X
Dépoussiérer les meubles et objets meublants	X
Aspirer et laver les sols (selon revêtement)	X
Vider les poubelles et remplacer les sacs	X

CUISINE / SANITAIRE	
Nettoyer et désinfecter les appareils sanitaires (robinet, cuvette, lavabo, faïence, miroirs, etc.)	X
Nettoyer et désinfecter les poignées et interrupteurs	X
Vider les poubelles et remplacer les sacs	X
Aspirer et Laver les sols	X
Approvisionner en consommables (savon, papier toilette, serviettes en papier, etc.) fournis par vos soins	X
Désinfecter les appareils de cuisson (micro-onde, réfrigérateur, machine à café, etc.)	X

CADRE DE VIE	
Arroser les plantes	X
Lustrer les cuivres	X
Enlever les toiles d'araignées	X
Nettoyer les plinthes	X
Nettoyer les radiateurs	X

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	
Tonte, Désherbage, Ramassage des feuilles, Arrosage manuel	X
Plantations de petit végétaux, taille de haies, arbustes et petits arbres	X
Enlèvement des déchets, évacuation des végétaux, petit arrachage manuel	X
Entretien des allées et terrasses	X
Déneigement des abords immédiats du local	X
Entretien des massifs (bêchage, binage, griffage,...)	X
Application d'engrais et/ou amendements	X